



## REGLEMENT

### Art. 1

#### *Horaires*

L'activité du Club s'étend de 6h00 à 22h00.

Durant les périodes scolaires du printemps et de l'automne, **le mercredi** est réservé en priorité pour les cours collectifs de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

### Art. 2

#### *Durée de jeu*

La durée de jeu est fixée à 1 heure pour un simple ou pour un double (4 personnes). PASSAGE DU TAPIS OBLIGATOIRE INCLUS.

### Art. 3

#### *Système de Réservation*

Le club utilise son propre système de réservation sur son site.  
[www.tcdardagny.ch/reservation](http://www.tcdardagny.ch/reservation)  
Chaque membre reçoit, lors de la confirmation de son inscription au club, un nom d'utilisateur et un mot de passe.

### Art. 4

#### *Réservation*

La réservation d'un court par internet sera effectuée par un des joueurs.  
Le court peut être réservé une semaine à l'avance.  
Deux heures par membre peuvent être réservées à l'avance. Une nouvelle réservation n'est possible qu'une fois la première heure de jeu terminée.

### Art. 5

#### *Ponctualité*

Une réservation prend fin lorsque les joueurs ne sont pas sur le court **10 minutes** après l'heure prévue.

### Art. 6

#### *Annulation*

En cas d'impossibilité de jouer, les membres s'engagent à annuler leur réservation le plus vite possible afin de permettre à d'autres joueurs de bénéficier du court.

### Art. 7

#### *Invitations*

Les membres ont la possibilité d'inviter gratuitement une personne extérieure au club (personne non-membre) 2 fois par année. Une fois ce nombre dépassé, l'invité devra s'acquitter d'une taxe de frs 5.- par partie. La taxe est à payer auprès de la secrétaire.

Pendant les vacances scolaires d'été, les juniors peuvent inviter gratuitement un autre junior non-membre.

### Art. 8

#### *Location du court par des non-membres*

Une taxe de 5.-/ heure et par personne sera demandée et payée auprès de la secrétaire pour les personnes non-membres désirant jouer. Une clé leur sera prêtée contre une caution de 50.-

### Art. 9

#### *Leçons*

Seuls les professeurs agréés par le Comité sont autorisés à donner des leçons sur les installations du Club. Ils peuvent réserver le terrain pour des cours privés et collectifs.

### Art. 10

#### *Manifestations*

Sur décision du Comité, le court peut être réservé, en tout temps, pour des matches de tournoi ou autres manifestations officielles.

### Art. 11

#### *Mur d'entraînement*

L'utilisation du mur d'entraînement est limitée à 15 minutes en cas d'affluence.

### Art. 12

#### *Tenue vestimentaire*

Une tenue convenable, appropriée à la pratique du tennis est obligatoire ainsi que **des chaussures de tennis propres.**

### Art 13

#### *Bruit*

Les joueurs sont priés d'éviter le bruit afin de ne pas incommoder les autres joueurs ainsi que le voisinage.

### Art. 14

#### *Fumeurs*

Il est interdit de fumer sur les courts. Les personnes fumant aux abords des terrains veilleront à ne pas incommoder les joueurs par la fumée de leur cigarette.

### Art. 15

*Balayage et fin de partie*

Le court doit être balayé par les joueurs, sur leur temps de jeu, après leur partie. Un bon balayage préserve le bon état du terrain.  
Les portes d'accès aux courts doivent être fermées.

### Art. 16

*Assurance et responsabilité*

Les joueurs jouent sous leur propre responsabilité. Le club décline toute responsabilité en cas de vols ou de pertes d'objets ou de vêtements laissés sur le court. Il décline toute responsabilité en cas d'accidents survenus à des enfants laissés sans surveillance.

### Art. 17

*Propreté*

La propreté du court et de ses environs doit être observée.

### Art. 18

*Chiens*

Les chiens ne sont pas admis sur les courts.

### Art. 19

*Contrôles*

Le Comité est habilité à faire respecter le présent Règlement.

### Art. 20

*Abus et conséquences*

Tout abus ou violation du Règlement sera signifié au fautif. La récidive peut entraîner la suspension du membre, voire l'exclusion.

### Art. 21

*Cas spéciaux*

Les cas non prévus par le présent Règlement seront tranchés par le Comité, notamment sur la base des règlements Swiss Tennis ou conformément aux Statuts.

### Art. 22

*Fair-play*

Le respect de ce Règlement, l'esprit sportif, le fair-play et la civilité donneront une ambiance parfaitement agréable pour profiter de ce magnifique sport qu'est le tennis.

### Art. 23

*Renseignements*

Les informations concernant la vie du club se trouve sur le site internet [www.tcdardagny.ch](http://www.tcdardagny.ch)

Le Comité